



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°24-39

L'an deux mille vingt quatre à 10h00
Le 2 octobre, à Chalons en Champagne

Date de convocation	25 septembre 2024
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	1 votes par procuration

Étaient présents :

M. Bruno CUNY (représente M. F. BESSADI)
M. Michaël DUFLOX (représente M. D. HERBILLON)
Mme Inès DE MONTGON
Mme Véronique CASTRONOVO
M. Bernard DEKENS
M. J.-Claude JACQUEMART (représente Mme D. FLORES)
M. Sébastien PAULET
M. Christian MAGISSON (représente Mme H. OLIVIER)
M. Pascal MAUROY
M. Emmanuel BAUDART
M. Michel LALLEMAND
M. Yvon HUMBLOT
M. Jean SIMONIN
M. J Pierre CORVISIER
M. Jean-Yves JONET

M. Dominique DIDELOT (représente M. J-F. VALLOIRE)
M. Dominique COLLIN
M. Claude VALDENAIRE
M. André LIEBEAUX
M. Régis AUBRY (représente M. E. GILLARDIN)
M. Pierre CORDIER
M. Michel NORMAND
Mme Sylviane DENIS
Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
Mme Danièle COMBE
Mme Valérie WOITIER
Mme Dominique HUMBERT (+ pouvoir de M. B. JOURDAIN)
Mme Pascale GAILLOT

Objet de la délibération :

ANIMATION PAPI MEUSE 3 – DEMANDE DE SUBVENTION

Résultat du vote
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°24-39

Objet de la délibération :

ANIMATION PAPI MEUSE 3 – DEMANDE DE SUBVENTION

Par délibération 23/31 du 11 octobre 2022, le Conseil Syndical a sollicité, pour 2023 et 2024, l'aide de l'Etat (Fonds « Barnier » et Fonds « Vert ») pour cofinancer l'animation de l'élaboration du PAPI Meuse 3.

Or, cette phase d'élaboration a pris du retard et la labellisation interviendra courant 2025.

Il est donc proposé au Comité de solliciter ces aides également pour l'année 2025, selon le plan de financement suivant :

	Animation et chef de projet PAPI Meuse 3	Direction de projet PAPI Meuse 3	Assistante administrative projet PAPI Meuse 3	Technicien projet PAPI Meuse 3	
Temps de travail (ETP) PAPI Meuse 3	100%	35%	35%	35%	
Coût	55 000,00 €	34 322 €	17 842 €	14 107 €	121 271 €
AERM	20 720,00 € 37%				20 720,00 €
FPRNM (Fonds Barnier)	24 080,00 € 43%	17 161,00 € 50%	8 921,00 € 50%	7 053,50 € 50%	57 215,50 €
Fonds Vert		10 296,60 € 30%	5 352,60 € 30%	4 232,10 € 30%	19 881,30 €
EPAMA	11 200,00 € 20%	6 864,40 € 20%	3 568,40 € 20%	2 821,40 € 20%	24 454,20 €

Pour rappel : Le Fonds Vert peut renforcer les aides déjà apportées au programme de prévention des inondations (PAPI). Si elle est accordée, la participation financière du Fonds Vert est de 20% minimum de la dépense engagée (masse salariale chargée), avec un plafond de 130 000€ par an.

Le Fonds Vert est cumulable avec d'autres dotations de l'Etat, sous condition d'un minimum de 20% de financement par le porteur de projet. Ainsi, le Fonds Vert intervient en complément du financement au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM - Fonds Barnier).

**Après avis du Bureau Syndical,
Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical ;**

- **SOLLICITE** une aide du Fonds Barnier pour l'animation de l'élaboration du PAPI Meuse 3
- **SOLLICITE** une aide du Fonds Vert pour l'animation de l'élaboration du PAPI Meuse 3
- **AUTORISE** le dépôt du dossier sur la plateforme « démarches simplifiées »

Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

